

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

PROCES-VERBAL Du CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 26 avril 2012 à Cabris

L'an deux mil douze, le vingt-six avril, en marge de la réunion d'assemblée générale ordinaire 2012, les membres du conseil d'administration de l'association Conseil de développement de préfiguration du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, domiciliée au 2 avenue Gaston de Fontmichel 06560 Saint-Vallier de Thiey, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Cabris.

Cette réunion du Conseil d'administration faisait suite :

- à la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire qui a fixé le nombre de membres du Conseil d'administration à neuf et décidé de la création d'un bureau de trois (3) membres.
- A l'élection en assemblée générale ordinaire des neufs membres du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Le Conseil d'Administration était présidé par M. René Perier, Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Trevet.

L'ordre du jour a été rappelé par le président : désignation du bureau du Conseil d'administration et en son sein du trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Il rappelle le contenu de l'article 11:

Article 11 / Attributions et fonctionnement du Bureau

Le bureau est l'exécutif du Conseil de développement. Il en assure la représentation en justice.

Il prépare et exécute les délibérations du Conseil.

Il assure l'exécution du budget. Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes, signe les marchés et contrats,

Il assure l'administration générale de l'association. Il exerce le pouvoir hiérarchique sur les personnels dédiés au Conseil de développement.

Il peut recevoir délégation d'attribution du Conseil d'administration. Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le bureau rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil d'administration.

Le Bureau convoque les réunions du conseil d'administration

Le Bureau fonctionne sur un mode collégial. Tous les membres du bureau sont sur le même pied d'égalité

Le Bureau répartit en son sein les tâches et les compétences.

Les décisions du bureau sont adoptées par consensus.

Après recueil des candidatures de Michèle Pinguet, de Corinne Lesage et de René Perier et après débat entre les administrateurs, le président de séance a mis aux voix les propositions suivantes :



Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

- Désignation du bureau du Conseil

Le Conseil d'administration désigne les trois membres du Bureau du Conseil d'administration, qui assurent ainsi la co-présidence de l'association « Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur » :

- Mme. Michèle PINGUET, née le 24 octobre 1946 à Courcelles de Touraine (Indre et Loire) domiciliée 4000, route des termes - 06140 Coursegoules
- Mme. Corinne LESAGE, née le 17 août 1966 à Nice, domiciliée 4173, route de la plaine - 06750 Caille
- M. René PERIER né le 1^{er} juillet 1946 à Sousse (Tunisie), domicilié 190, route de l'Houmée 06850 Briançonnet

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

- Désignation du Trésorier de l'association :

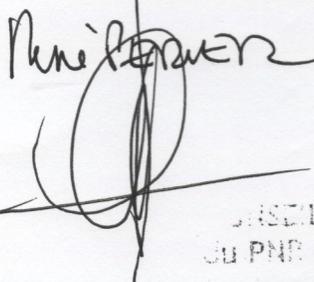
René PERIER est désigné Trésorier de l'association jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

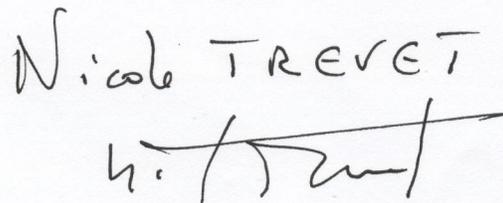
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30

A Cabris, le 26 avril 2012

Le président de séance



Le secrétaire de séance



CONSEIL de DEVELOPPEMENT
du PNR des PRÉALPES D'AZUR
M. Gaston de Fontmichel
06150 ST VALLIER DE THIEY
cdd.pnr06@gmail.com